

Direction de la Séance

PARIS, le 15 juillet 2026

ORGANISATION DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

I. – Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2027

1. La discussion de la première partie du projet de loi de finances (PLF) aura lieu du **lundi 12** au **lundi 19 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **10 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le **vote solennel** sur **l'ensemble de la première partie** aura lieu le **mardi 20 octobre**, après les questions au Gouvernement.

II. – Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027

1. La discussion aura lieu du **mardi 20 octobre** au **lundi 26 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **10 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le **vote solennel** aura lieu le **mardi 27 octobre**, après les questions au Gouvernement.

III. – Discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2027

1. L'examen de la seconde partie du PLF pour 2027 débutera le **mardi 27 octobre**.

2. La liste des discussions budgétaires sera établie ultérieurement par la commission des finances.

Il appartiendra ensuite à la Conférence des présidents de fixer le calendrier d'examen de ces discussions budgétaires en séance publique.

3. Comme les années précédentes, les **discussions budgétaires** seront toutes organisées de la même manière, en **quatre phases** :

- intervention des *rapporteurs spéciaux* et des *rapporteurs pour avis*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention des porte-parole des *groupes*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention du *Gouvernement*, pour 10 minutes ;
- séquence de *questions-réponses* (2 minutes pour chaque question et 2 minutes pour chaque réponse).

Un contingent de **questions** sera attribué aux groupes et aux députés non inscrits pour l'ensemble de la seconde partie, selon des modalités qui seront arrêtées par la Conférence des présidents ultérieurement.

Chaque discussion budgétaire s'achèvera par le **vote des crédits** et, éventuellement, des **articles rattachés**.

4. Le **vote solennel** sur l'ensemble du PLF aura lieu le **mardi 17 novembre**, après les questions au Gouvernement. Le cas échéant, si l'examen de la seconde partie n'était pas achevé à cette date, le vote solennel pourrait soit être reporté au mercredi 18 novembre, soit être remplacé par un vote en la forme solennelle à l'issue de l'examen des articles.